



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PRODUITS

GRUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES AGRUMES

Quatorzième session

Rome, 27-28 mars 2007

COLLECTE DE DONNÉES STATISTIQUES SUR LES AGRUMES

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe intergouvernemental de la FAO sur les agrumes est responsable, *notamment*, de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la publication des données relatives à la production et au commerce mondial d'agrumes. Lors de la précédente réunion du groupe, en mai 2003, les délégués avaient formulé des suggestions pour la collecte et la présentation de ces données (voir document CCP: CI 03/13). Le présent document décrit les modalités d'application de ces suggestions et présente d'autres propositions allant dans le même sens. Il fait également le point sur les réponses au questionnaire annuel de la FAO sur les agrumes qui ont été reçues ces dernières années et formule des suggestions visant à améliorer le nombre et la qualité des données publiées par le groupe.

II. ANALYSE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

2. Le Secrétariat du Groupe intergouvernemental sur les agrumes adresse chaque année un questionnaire statistique aux gouvernements des États membres et représentants du secteur de 72 pays. Un exemplaire de ce questionnaire est fourni dans le document CCP: CI 07/CRS.3. Parmi les destinataires, figurent 27 pays exportateurs nets et 39 pays importateurs nets (voir tableau en Annexe). Sur la base des réponses reçues, le Secrétariat a pu couvrir environ 97 pour cent des exportations mondiales et 58 pour cent des importations (en volume) durant la période 2001-2004. Le taux de réponse durant cette même période a oscillé entre 54 et 62 pour cent pour les pays exportateurs nets et entre 23 et 36 pour cent pour les pays importateurs nets. Ces taux de réponse relativement faibles sont insuffisants et ne permettent pas de dresser un panorama complet des flux commerciaux, en particulier pour ce qui est des pays importateurs. Pour les pays qui ne répondent pas au questionnaire, le Secrétariat est contraint d'utiliser d'autres sources de données.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

3. Une analyse détaillée des réponses fait apparaître un taux de réponse globalement satisfaisant pour les bilans commerciaux des agrumes frais (production, importations, exportations, transformation et consommation par pays). Le taux de réponse est beaucoup plus faible en ce qui concerne les superficies cultivées, les pourcentages d'arbres porteurs ou non de fruits et plus particulièrement les prix à la production.
4. Le taux de réponse est extrêmement faible dans le cas des productions biologiques certifiées. Le Groupe a évoqué pour la première fois les agrumes issus de l'agriculture biologique à sa douzième session à Valence (Espagne), en 1998. À sa treizième session à La Havane (Cuba), en 2003, le Secrétariat a présenté une étude sur le commerce international des agrumes biologiques (document CCP: CI 03/CRS.9). Les délégués ont fait valoir que le marché des produits biologiques était très dynamique et demandé au Secrétariat de leur fournir des statistiques spécifiques sur la production biologique. En 2001, le Secrétariat a ajouté au questionnaire une page comportant une série de questions sur la production, les importations et les exportations d'oranges, tangerines, citrons et pamplemousses biologiques certifiés. Mais seul un petit nombre de pays a répondu à ces questions au cours des quatre dernières années, ce qui s'explique vraisemblablement par le fait que le nombre de pays produisant des agrumes biologiques certifiés est encore limité et que la plupart des services nationaux de statistiques ne font pas encore la distinction entre produits agricoles conventionnels et produits biologiques. Ces services, qui sont chargés de remplir le questionnaire, ne disposent que rarement des données demandées.

III. RÉPONSES APPORTÉES AUX DEMANDES DU GROUPE À SA PRÉCÉDENTE SESSION

5. À la treizième session du Groupe, les délégués avaient recommandé que les oranges tardives Valencia de Californie soient incluses dans les statistiques de production de l'hémisphère Nord, et non de l'hémisphère Sud. Le Secrétariat avait justifié son choix par le fait que les oranges de Californie arrivent sur le marché pendant la période de commercialisation de l'hémisphère Sud. La recommandation du Groupe a néanmoins été suivie d'effet comme l'atteste le document CCP: CI 07/CRS.1 qui présente les statistiques des agrumes.
6. Le délégué de l'Espagne a noté que le mot « tangerinas » n'était sans doute pas une bonne traduction du terme anglais « tangerines » et indiqué que « grupo mandarinas » serait sans doute plus approprié. Le Secrétariat a expliqué que l'utilisation du mot *tangerinas* en espagnol et *tangerines* en français avait son origine dans la base de données terminologiques de la FAO. Ce sont les termes utilisés par la Division des statistiques et le Secrétariat a décidé de les employer aussi par souci de cohérence au sein de la FAO et du système des Nations Unies dans son ensemble. Afin de préciser le sens de ces termes, le Secrétariat a légèrement modifié le questionnaire en spécifiant les types d'agrumes qu'ils recouvrent (voir document CCP: CI 07/CRS.3). Le Groupe pourra, s'il le souhaite, réfléchir à d'autres traductions possibles en espagnol et en français. Le Service de terminologie de la FAO a retenu le terme « grupo mandarinas » comme traduction recommandée de « easy peelers ».
7. Le Groupe avait également demandé des informations plus détaillées sur les différentes variétés de tangerines dans les statistiques commerciales. Il n'est pas certain toutefois que les services nationaux de statistiques disposent des données par variété nécessaires pour répondre. Le Groupe pourra, s'il le souhaite, fournir des indications sur les sous-groupes de tangerines qui devraient être spécifiquement inclus dans le questionnaire et sur les moyens d'améliorer le taux de réponses.
8. En réponse à une demande du Groupe sur l'analyse des prix, le Secrétariat a pris l'initiative d'inclure une question sur les prix de gros de différents types d'agrumes dans le questionnaire (document CCP: CI 07/CRS.3). Le Groupe pourra, s'il le souhaite, indiquer si cet indicateur lui convient ou s'il souhaite collecter d'autres données de prix à des niveaux différents (prix de détail ou d'importation).

IV. SUGGESTIONS EN VUE D'AMÉLIORER LA COLLECTE DES DONNÉES

9. Une des raisons susceptibles d'expliquer le faible taux de réponse est un changement d'institution ou de service chargé de remplir le questionnaire dans le pays destinataire, sans que le Secrétariat en soit informé. Il est donc essentiel que la liste des destinataires du questionnaire soit tenue à jour. Le questionnaire est envoyé par les voies officielles de communication aux gouvernements des États membres inscrits sur le Répertoire de correspondance officiel de la FAO. Les délégués pourront, s'ils le désirent, fournir les coordonnées d'autres institutions responsables de la collecte des données pertinentes, par exemple le service national de statistiques publiques concerné. Leurs suggestions ou commentaires devront être reportés sur le formulaire qui sera distribué à cet effet par le Secrétariat durant la session (CCP: CI 07/CRS.4) et envoyés à:

Secrétariat
Groupe intergouvernemental sur les agrumes
Division du commerce international et des marchés
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Fax (39-06) 57054495
E-mail: est-registry@fao.org

10 En l'absence de réponse officielle au questionnaire, le Secrétariat est contraint de se tourner vers d'autres sources de données reconnues comme telles dans le pays, pour pallier le déficit de données. Les délégués sont invités à fournir, s'ils le souhaitent, des contacts susceptibles de servir de sources de données en l'absence de réponse officielle de leur pays. Ces contacts pourraient être, par exemple, des agences de presse spécialisées ou des institutions de la filière agrumes telles qu'associations professionnelles, organisations de producteurs ou encore, groupements d'importateurs ou d'exportateurs.

A. UTILISATION DES MOYENS DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUES

11. Pour augmenter le taux de réponses et raccourcir les délais de réception, le Secrétariat se propose d'envoyer le questionnaire par courrier électronique, en plus de l'envoi habituel par courrier postal. Les Membres pourront, s'ils le souhaitent, communiquer les adresses électroniques des services compétents (par exemple, service national de la statistique ou toute autre institution responsable de la collecte des données sur le commerce d'agrumes). Ces adresses favoriseraient une meilleure communication avec les membres du Groupe et pourraient être très utiles lorsque le Secrétariat recherche des données concernant un pays spécifique.

B. FACILITER L'ÉCHANGE D'INFORMATION SUR LES DONNÉES FOURNIES

12. En règle générale, la FAO reçoit les questionnaires remplis par les ministères concernés des pays membres, par le biais de leurs représentations à Rome. Ces réponses ne comportent que rarement les coordonnées du service et du fonctionnaire ayant rempli le questionnaire. Le Secrétariat propose que ces informations soient demandées sur une page additionnelle, ce qui lui permettrait de savoir qui contacter pour des éclaircissements, le cas échéant. Lorsque différents services et fonctionnaires sont chargés de remplir les différentes sections du questionnaire, il serait souhaitable de disposer de leurs coordonnées à tous.

13. Sous sa forme actuelle, le questionnaire indique uniquement les coordonnées du Secrétaire du Groupe. Pour faciliter la communication et répondre à des demandes d'information de la part des membres, le Secrétariat prévoit d'ajouter les coordonnées de la personne responsable du questionnaire. Les services statistiques des États membres souhaitant demander des précisions sur certains points auraient ainsi la possibilité de s'adresser directement à la personne responsable. De même, en vue d'accroître le taux de réponse, une page supplémentaire sera ajoutée au questionnaire pour exposer les raisons d'être du questionnaire et sa finalité, ainsi que les avantages que les États membres peuvent en attendre en y répondant. Ces arguments seront aussi résumés dans la lettre de couverture.

14. Le Secrétariat envoie généralement le questionnaire 40 jours avant la date limite fixée pour l'envoi des réponses. En réponse à la suggestion d'un pays membre, faisant observer qu'il faudrait prévoir plus de temps pour la préparation des réponses, le Secrétariat propose d'envoyer le questionnaire 60 jours (2 mois) avant la date limite de réponse.

C. COMPLÉTER LA LISTE DES PAYS DESTINATAIRES DU QUESTIONNAIRE

15. Même si le questionnaire est envoyé à la quasi-totalité des pays dont les exportations d'agrumes portent sur des volumes significatifs, plusieurs pays d'importation importants ne sont pas inclus sur la liste d'envoi. La liste des pays destinataires du questionnaire a été établie il y a de nombreuses années. Le Secrétariat a observé que certains pays qui jouaient alors un rôle négligeable dans le commerce des agrumes sont aujourd'hui d'importants importateurs nets. La consommation individuelle d'agrumes s'est accrue dans de nombreuses régions du monde sous l'effet de la croissance économique et de l'augmentation des revenus. Pour les pays ne produisant pas d'agrumes, cette croissance de la consommation s'est traduite par une augmentation des importations. C'est le cas, en particulier, des économies en transition d'Europe centrale et orientale. Cette même évolution peut également être observée dans certains pays du Moyen-Orient, en particulier dans les États arabes du Golfe, qui se caractérisent par une augmentation à la fois de la population et des revenus. Une autre raison, par ailleurs, pour laquelle le Secrétariat n'envoyait pas le questionnaire à ces pays est que certains d'entre eux ne sont devenus Membres de la FAO qu'à une date récente.

16. Il convient de noter, toutefois, que même si la FAO n'adressait pas le questionnaire à ces pays, elle prenait néanmoins en compte leurs échanges commerciaux dans les données qu'elle publie sur les agrumes. Ces données proviennent de sources officielles multiples, notamment les annuaires statistiques nationaux. Mais le questionnaire permet de recueillir des données plus détaillées sur le commerce des agrumes et c'est pourquoi le Secrétariat suggère d'ajouter à la liste d'envoi du questionnaire les pays importateurs nets inscrits au Tableau 1 ci-après.

Tableau 1 – Pays importateurs à ajouter à la liste d'envoi du questionnaire sur les agrumes

Albanie	Kazakhstan
Autriche	Lettonie
Bahreïn	Lituanie
Bangladesh	Oman
Bélarus	Fédération de Russie
Bosnie-Herzégovine	Slovaquie
Croatie	Slovénie
République tchèque	Ex-République yougoslave de Macédoine
Estonie	Ukraine
Jordanie	Émirats arabes unis

17. Le Groupe pourra aussi, s'il le souhaite, ajouter les quatre pays exportateurs nets inscrits au Tableau 2, ces derniers ayant substantiellement accru leurs exportations au cours des dix dernières années.

Tableau 2 – Pays exportateurs à ajouter à la liste d'envoi du questionnaire sur les agrumes

Géorgie Pakistan République arabe syrienne Zimbabwe

D. AGRUMES BIOLOGIQUES CERTIFIÉS

18. Comme cela a été expliqué à la Section 1, en dépit de l'intérêt manifesté par le Groupe, rares sont les pays fournissant des informations sur les agrumes issus de l'agriculture biologique, en raison principalement de l'absence de données dans leurs statistiques nationales. Dans un nombre croissant de pays, les producteurs et les négociants de produits biologiques sont organisés en associations qui tiennent souvent des statistiques sur la production et le commerce de produits biologiques. Le Secrétariat encourage les membres du Groupe à prendre contact avec ces associations pour obtenir les données recherchées. Les membres pourront, par ailleurs, s'ils le souhaitent, fournir les coordonnées de ces associations sur le formulaire qui sera distribué durant la session (CCP: CI 07/CRS.4).

E. JUS D'AGRUME

19. En vue de faciliter le dépouillement des questionnaires, les pages concernant les jus d'agrume précisent désormais les codes SH (SH 2002). Comme expliqué à la Section 1, les bilans nationaux sont difficiles à calculer lorsque les pays importent et exportent des jus d'agrume avec des concentrations différentes. Pour résoudre cette difficulté, le Secrétariat suggère d'ajouter des questions sur la valeur Brix et les facteurs de conversion en équivalent fruits frais dans le questionnaire.

20. Le Secrétariat souhaite remercier les délégués et leurs gouvernements de leur collaboration et de l'intérêt qu'ils portent aux questions statistiques. Il espère que les changements proposés contribueront à la collecte, au traitement, à la publication et à la diffusion de données de haute qualité sur la production et le commerce des agrumes dans le monde.

ANNEXE

Tableau 1 – Réponses au questionnaire annuel sur les agrumes

Exportations nettes				Importations nettes			
PAYS	2001	2002	2004	PAYS	2001	2002	2004
Argentine		X	X	Algérie			
Australie	X	X		Belgique			
Belize		X	X	Bulgarie			X
Brésil	X	X	X	Cameroun			
Chili		X		Colombie			
Chine		X		Costa Rica			
Cuba		X		Danemark		X	X
Chypre	X	X	X	CE		X	X
Équateur	X			El Salvador	X		X
Égypte	X		X	Finlande	X	X	X
Grèce	X	X		France			
Honduras	X			Allemagne			X
Inde	X			Grenade			
Israël	X	X	X	Guatemala		X	
Italie	X	X	X	Haïti			
Liban	X	X	X	Hongrie	X	X	X
Mexique	X		X	Indonésie			
Maroc	X		X	Irlande			
Pérou	X			Japon	X	X	
Espagne		X	X	Kenya	X		
Thaïlande	X	X		Libye			
Tunisie		X		Luxembourg			
Turquie	X	X	X	Malaisie			X
Uruguay			X	Pays-Bas			
États-Unis			X	Nouvelle-Zélande	X		
Venezuela				Norvège	X		
				Panama	X		
				Paraguay	X		
				Philippines	X	X	X
				Pologne	X	X	X
				Portugal			X
				Rép. de Corée			
				Roumanie	X		X
				Arabie saoudite	X		
				Serbie-et-Monténégro			
				Suède	X	X	
				Suisse			X
				Ouganda			
				Royaume-Uni			
Réponses	17	17	14	Réponses	14	9	13
<i>en pourcentage</i>	65	65	54	<i>en pourcentage</i>	36	23	33
Exportations nettes	97 %			Importations nettes	58 %		

